

NOTE AU DOSSIER

DATE:	14 juin 2019
OBJET:	Suppression de l'évaluation Finale du projet Appui au Développement Local (ADL)

Contexte

Le projet ADL est mis en œuvre dans le cadre des enjeux en matière de décentralisation, de planification urbaine et de territorialisation des ODD. En effet, l'article 105 du Code de Collectivités Locales établit que « le Plan de Développement Local (PDL), élaboré selon une méthode participative et avec l'appui des services de l'Etat, constitue le cadre de référence pour les actions et les interventions des Collectivités Locales et des organes qui en dépendent, en matière de développement global ».

La réalisation d'une évaluation finale n'est pas demandée par le bailleur.

Explication de la déviation

L'évaluation finale du projet ADL est planifiée pour juillet 2019, après un report de date.

Le projet a été finalisé en décembre 2019, et un document de capitalisation a été produit. Le projet ADL est devenu depuis une composante du portefeuille ODD16+.

En conséquence, la capitalisation étant réalisée et le projet continuant, nous supprimons l'évaluation de fin de projet.

Actions correctives

Eviter les multiplications d'évaluations notamment pour les projets à faible budget, lorsque ce n'est pas mandatory selon les réglementations des bailleurs.

Préparée par :

Nom :

Signature :

Faiza Elleuch


Revue par:

Nom :

Signature :

Eduardo Lopez Mancisidor


Approuvée par

Nom : El Kébir Alaoui, DRR

Signature :
